

PAR COURRIEL

Québec, le 21 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 30 septembre dernier, le député de LaFontaine inscrivait au feuillet des questions en lien avec la possibilité d'impliquer plus largement les chiropraticiens dans le parcours de soins des Québécoises et Québécois. De manière plus spécifique, il souhaite savoir si des mesures visant à intégrer davantage les chiropraticiens aux trajectoires de soins et ainsi permettre d'améliorer l'accessibilité aux services offerts par ces professionnels sont envisagées. Il s'interroge finalement sur la possibilité de mettre en place des mesures visant à développer des corridors de services pour les chiropraticiens et les médecins spécialistes en tenant compte de leur champ de compétences.

D'entrée de jeu, soyez assuré que je reconnais la valeur du travail des chiropraticiens tout comme leurs compétences en ce qui a trait au diagnostic, au traitement et à la prévention des affections neuromusculosquelettiques.

Depuis septembre, un chantier de travail permettant la reconnaissance du diagnostic dans le domaine de la santé physique est débuté, dans le cadre du dossier ministériel de l'élargissement des pratiques professionnelles. Ces travaux, en collaboration avec l'Office des professions du Québec, se concentrent sur le volet musculosquelettique et ciblent les professions d'ergothérapeutes, de physiothérapeutes et de chiropraticiens.

...2

Ce chantier permettra d'analyser la portée et les retombées de la reconnaissance du diagnostic dans le domaine de la santé physique. De plus, en collaboration avec Santé Québec, les travaux permettront de mettre en œuvre des mesures pour optimiser les trajectoires de soins et de services afin d'améliorer l'accessibilité aux soins et aux services pour l'ensemble de la population québécoise.

Finalement, si adoptée, la Politique gouvernementale sur les soins et services de première ligne donnera des orientations précises sur la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre à profit l'expertise de l'ensemble des intervenants et des professionnels de la santé et des services sociaux. De plus, les plans d'action soutenant la mise en œuvre de cette politique pourront, notamment, permettre de développer de nouvelles trajectoires de soins et services visant à assurer un accès en temps opportun au bon service par le bon professionnel en plus d'assurer un accès équitable aux soins et services pour l'ensemble de la population.

Compte tenu de l'amorce de ces travaux, vous pouvez constater que j'ai mis en place, de manière prioritaire, les actions nécessaires permettant une plus grande autonomie professionnelle des chiropraticiens du Québec et une utilisation optimale de leur compétence au bénéfice de tous les Québécoises et Québécois.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



Christian Dubé

N/Réf. : 25-MS-01712-002